

IESF - Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2024 PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral de l'année 2023 qui lui a été présenté, approuve l'action menée par son Conseil d'Administration.

2ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier qui lui a été présenté et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2023 et entendu les observations et conclusions du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes 2023, l'affectation du résultat au report à nouveau et d'une manière générale la gestion du Trésorier.

3ème résolution

L'Assemblée Générale, approuve les conventions réglementées figurant dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

4ème résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget 2024.

<u>5ème résolution</u>

Sur proposition du Conseil d'administration et du groupe de travail cotisations, l'Assemblée Générale décide dans la continuité de l'année 2024 ne pas à ce stade changer les règles de cotisations, elles seront donc applicables pour l'année 2025.

<u>6ème résolution</u>

Après avoir pris connaissance des résultats du vote pour le renouvellement partiel du Conseil, l'Assemblée Générale prend acte de l'élection ci-dessous et valide la nouvelle répartition des postes du Conseil d'administration :

Collège A (7 postes à pouvoir)
Collège B (3 postes à pouvoir)
Collège D (1 poste à pouvoir)

^{*} Aucun membre donc aucun siège à pourvoir dans le collège C pour l'année 2024, conformément au statut les sièges ont été reparti dans les autres collèges